© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Il ne comprends pas qu'il est alcoolique

Par Profil supprimé Postée le 21/05/2012 19:31

Bonjour,
Mon beau père a un gros soucis avec l'alcool puisqu'il est incapable de ne pas boire, se cache même pour boire, s'endort à table, commence la bière à 9h du mat, etc...
Cependant, ma mère ne veut pas, n'ose pas ou je ne sais pas quoi lui secouer les puces sous pretexte qu'il est malade (pathologie tout à fait autre que son alcoolisme).
Bref, sa maladie est une belle excuse, servie depuis de nombreuses années.
Aujourd'hui ma petite soeur en souffre, beaucoup.
Je comprends son sentiment puisque je l'ai moi même ressenti pendant plusieurs années. Je suis partie depuis longtemps de la maison (cause remariage, gros écarts d'âges entre ma soeur et moi).
Je sais qu'on ne peut pas forcer un alcoolique à se soigner... mais comment faire pour qu'il ouvre les yeux sur son problème ?
La seule chance que nous avons c'est qu'il est tellement HS qu'il n'est pas capable d'être violent une fois bourré... Dans le cas contraire, j'aurai moi même fait les démarches auprès de la police...
Mais là, du coup, ma soeur se retrouve seule face à ses soucis puisque personne ne peut l'aider...
Elle est mineure et ne peut pas envisager de quitter définitivement la maison.
Que faire ?
Si j'ai bien compris, même si je contacte leur médecin traitant (qui a été le mien de nombreuses années), il ne pourra rien faire ? Rien dire ?
Mais quand l'alcoolisme d'un père est près de déclencher une dépression chez une jeune fille, il n'y a aucun secours ?
Je ne suis que sa soeur... je veux l'aider car je sais ce qu'elle vit... il ne buvais pas encore autant quand j'étais plus jeune mais j'ai eu un père taré et je sais à quel point ce genre de conneries peut affecter la vie d'adulte... j'en subis encore les conséquences.
Que puis-je faire ?
Etant sa belle fille, il ne m'écoutera jamais (je me casse la tête depuis des années pour lui, pour eux mais il est persuadé que je le déteste... alors que je déteste juste son alcoolisme ! quand il est sobre, je n'ai rien à redire... ça sera jamais mon meilleur ami mais ma mère l'aime et en ce sens, je n'ai jamais rien dis) et ma mère ne veut rien entendre.
Je ne peux pas laisser ma soeur dans cette situation.
Merci des informations que vous pourriez m'apporter.

Mise en ligne le 23/05/2012

Bonjour,

Il n'existe effectivement aucune possibilité pour obliger une personne dépendante à l'alcool à s'engager dans une démarche de soins. Il n'existe pas non plus de discours "tout fait" permettant à cette personne d'ouvrir les yeux sur son problème. Ce n'est certainement pas sans raison que votre beau père a trouvé refuge dans l'alcool mais lui seul peut décider d'y faire quelque chose ou pas. Dit autrement, on ne peut pas aider quelqu'un qui ne veut pas être aidé.

Nous comprenons vos préoccupations et votre inquiétude pour votre petite soeur qui est au quotidien apparemment confrontée à l'alcoolisme de son père et à l'impuissance de votre mère. Votre soeur, si elle le souhaitait, pourrait ne pas rester seule face à ses soucis et être aidée. Il existe à Lille une "Maison des adolescents" où elle pourrait bénéficier d'un suivi psychologique qui lui permettrait de faire face à cette situation familiale difficile. Cela se passe sous forme d'entretiens réguliers, les consultations étant individuelles, confidentielles et gratuites. Il semble important qu'elle soit soutenue, épaulée par un tiers extérieur à la famille, parce que comme vous le dites il y a des blessures que l'on peut garder en soi toute une vie. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de cette Maison des adolescents. Elle peut s'y rendre seule, pas besoin d'une autorisation parentale, ou avec vous si ça lui paraît plus simple, plus rassurant, dans un premier temps.

Si elle le veut, votre soeur a aussi la possibilité de nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h). Le service vous est évidemment ouvert si vous souhaitez discuter plus en détail de cette situation qui vous préoccupe.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Maison des Adolescents

1 rue Saint Génois
59000 LILLE

Tél : 03 20 06 26 26
Site web : maisondesados-sdn.fr/
Accueil du public : Du lundi au samedi de 13h à 19h. Permanence juridique les lundis de 17h à 19h sur rendez-vous. Permanence de médiation familiale le jeudi de 17h à 19h sur rendez-vous. Accueil sans rendez-vous de 14h à 16h du lundi au vendredi.
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous les mardis de 16h à 18h. Permanence assurée par le CSAPA Trapèze de Marcq en Baroeul

Voir la fiche détaillée